



APPEL PUBLIC

Appel de candidatures pour la mise en place du Comité des finances et d'audit

En mars 2013, la Loi sur l'administration financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan était adoptée. Cette loi exige que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan mette en place un Comité des finances et d'audit qui aura le mandat de fournir des conseils et des recommandations à Katakuhimatsheta (Conseil des élus) en matière de budgets annuels, de surveillance pour ce qui est des rapports financiers, des contrôles internes et des processus de gestion du risque.

Composition du comité, durée du mandat et disponibilité requise

Le Comité des finances et d'audit sera composé de personnes, membres de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean qui répondent aux critères d'admissibilité, et d'un élu représentant de Katakuhimatsheta qui agira à titre de président. Les membres du comité seront nommés par Katakuhimatsheta.

Le mandat couvrira la durée du mandat de Katakuhimatsheta. D'ici juillet 2019, il y aura environ dix rencontres par année. Par la suite, quatre à six rencontres annuelles seront requises. Une rémunération est prévue.

Critères d'admissibilité

- Être âgé de 18 ans et plus;
- Être membre de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean;
- Être disponible à participer aux rencontres qui se tiendront dans les locaux de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, sur les heures de bureau;
- Avoir de l'écoute, un bon jugement, du tact et être discret;
- Savoir communiquer;
- Savoir travailler en équipe, être motivé et intéressé par le succès du comité;
- Posséder des compétences financières et être en mesure d'en faire la démonstration, soit :
 - La capacité de lire, comprendre et analyser les rapports financiers mensuels, trimestriels et les états financiers audités,
 - La capacité d'analyser objectivement l'ensemble des projets d'immobilisation,
 - La capacité de comprendre les encadrements, leur application et les systèmes financiers,
 - La compréhension des orientations, objectifs et opérations qui ont un impact dans les choix, décisions financières,
 - La compréhension des stratégies liées aux risques et de leur environnement;
- Être indépendant, c'est-à-dire :
 - Ne pas avoir de rôle à jouer dans la gestion financière de la Première Nation,
 - N'avoir aucune relation financière directe ou indirecte avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan qui donnerait des motifs raisonnables de croire que cela pourrait faire obstacle à l'exercice d'un jugement libre de toute influence externe en tant que membre du comité,
 - Ne pas détenir d'intérêt ou œuvrer pour une personne morale ayant un lien direct ou indirect avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan,
 - Ne pas être employé de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ou de toutes sociétés apparentées.

Les personnes qui ont un intérêt et qui répondent aux critères d'admissibilité sont invitées à soumettre leur candidature avec une lettre faisant la démonstration de leurs compétences financières et de leur motivation à participer au comité, d'ici le 15 novembre 2017 à 16 h, à l'adresse suivante ou par courriel :

Direction générale
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
1671, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Courriel : dg@mashteuiatsh.ca

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez communiquer avec M^{me} Carole Gill au 418 275-5386, poste 1220 ou par courriel [admin@mashteuiatsh.ca].

AFFICHÉ À MASHTEUATSH LE 31 OCTOBRE 2017